

La période actuelle de confinement due au coronavirus Covid-19 favorise la réflexion et l'analyse sur de très nombreux sujets, en particulier sur le phénomène des épidémies en (re)lisant certains ouvrages. On cite souvent « La peste », d'Albert Camus, paru en 1947, « Le hussard sur le toit » de Jean Giono, paru en 1951. On peut citer aussi, plus loin dans l'histoire de la littérature, le « Journal de l'année de la peste » de Daniel Defoe, paru en 1722, « Le masque de la mort rouge » d'Edgar Poe, paru en 1842 et traduit par Baudelaire en 1857, et beaucoup plus récemment « Le fléau » de Stephen King, paru en 1978 et repris en 1990, ou encore « L'année du lion » de Deon Meyer, paru en 2017. Mais le texte sans doute le plus connu depuis notre plus tendre enfance est une fable de Jean de La Fontaine, parue en 1678, « Les Animaux de la peste ». Cette fable présente l'intérêt particulier de proposer une réflexion sur le pouvoir politique et les bassesses humaines...

LIVRE SEPTIÈME		FABLE 1	227	
1. — Les Animaux malades de la peste.				
	Un mal qui répand la terreur, Mal que le Ciel en sa fureur Inventa pour punir les crimes de la terre, La peste ¹ (puisqu'il faut l'appeler par son nom), 5 Capable d'enrichir en un jour l'Achéron ² , Faisait aux animaux la guerre. Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés ³ ; On n'en voyait point d'occupés A chercher le soutien d'une mourante vie; 10 Nul mets n'excitait leur envie, Ni loups ni renards n'épiaient La douce et l'innocente proie; Les tourterelles se fuyaient : Plus d'amour, partant ⁴ plus de joie*.			
15	Le lion tint conseil, et dit : « Mes chers amis, Je crois que le Ciel a permis			
		Pour nos péchés ¹ cette infortune. Que le plus coupable de nous Se sacrifie aux traits* du céleste courroux; Peut-être il obtiendra la guérison commune. L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents* On fait* de pareils dévouements ² . Ne nous flattons* donc point; voyons sans indul- L'état de notre conscience. [gence Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons, 25 J'ai dévoré force ³ moutons. Que m'avaient-ils fait? Nulle offense; Même il m'est arrivé quelquefois de manger Le berger ⁴ . Je me dévouerai* donc, s'il le faut ⁵ : mais je pense 30 Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi : Car on doit souhaiter, selon toute justice, Que le plus coupable périsse. — Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi; Vos scrupules font voir trop de délicatesse. 35 Eh bien! manger moutons, canaille*, sottie espèce*, Est-ce un péché? Non, non. Vous leur fîtes, Seigneur, En les croquant ⁶ , beaucoup d'honneur; Et quant au berger, l'on peut dire Qu'il étât digne de tous maux, 40 Étant de ces gens-là qui sur les animaux Se font un chimérique empire. » Ainsi dit le renard; et flatteurs d'applaudir. On n'osa trop approfondir		20 25 30 35 40
<p>1. La peste inspirait une telle terreur qu'on évitait même d'en prononcer le nom. C'est dans ce sentiment que La Fontaine retarde l'emploi du mot redouté et ensuite le souligne par un rejet vigoureux. — 2. Le fleuve des Enfers, pris ou l'Enfer lui-même. — 3. Atteints. — 4. Par suite,</p>		<p>aux dieux infernaux, tels ceux des Décius. — 3. Gram., 87. — 4. Versific., 10. — 5. Cette atténuation prudente dément l'ardeur d'expiation qui précède. — 6. Ce mot guilleret change le crime en peccadille.</p>		

- 45 Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses¹ :
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtons²,
Au dire de chacun, étaient de petits saints³.
L'âne vint à son tour, et dit : « J'ai souvenance⁴
50 Qu'en un pré de moines⁵ passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit⁶, puisqu'il faut parler net. »
55 A ces mots on cria haro⁷ sur le baudet.
Un loup, quelque peu clerc⁸, prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer⁹ ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
60 Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
Rien que⁷ la mort n'était capable
D'expier⁸ son forfait : on le lui fit bien voir.

Selon que vous serez puissant ou misérable*,
Les jugements de cour⁹ vous rendront blanc ou noir.

SOURCES. — La Fontaine ne s'est inspiré dans la fable des *Amoureux malades de la peste* d'aucun texte directement. Pourtant ce sujet a été abordé dès le début du xvi^e siècle par une foule de théologiens et de prédicateurs, soit protestants, soit catholiques. Mais c'est

1. « Signifie en théologie péché. » (Fur.) Voir vers 17, 37. — 2. Ce mot « vieillit ». (Ac.) — 3. Les moines font vœu de pauvreté, et ils sont riches. La faute de l'âne en est atténuée. — 4. Le lion avait déjà fait un tel aveu (vers 27) et avec la même sincérité apparente, mais avec un succès bien différent. — 5. C'est le cri d'appel à la violence contre un délinquant. Primitivement c'est en Normandie qu'on pouvait cette clameur

avant de courir sus aux criminels. — 6. Employé adjectivement, signifie lettré, instruit. C'est un mot vieilli. — 7. Gram., 105. — 8. « Effacer les péchés. La mort a expié tous ses crimes. » (Fur.) — 9. Ici la cour du lion ne désigne pas les courtisanes qui entourent le lion, mais l'assemblée générale de la nation, puisque les ânes et les chieus y figuraient. C'est une sorte de cour de justice.

le sacrement de pénitence qu'ils avaient en vue. Parmi ceux qui ont considéré surtout dans ce récit un fait de caractère humain et profane, il en est deux que La Fontaine semble avoir imités ; d'abord Haudent : *De la confession de l'Âne, du Renard et du Loup* (11, Fable 60), et surtout Guéroult, *Le Premier Livre des Emblèmes*, p. 40, Fable morale de Lion, du Loup et de l'Âne. C'est par hasard que le lion rencontre les deux personnages et sans préparation.

« O mes amis, maintenant il est heure,
Dit le lion, d'ôter les grands péchés
Desquels nos cœurs se trouvent empêchés :
Il est besoin que chacun les siens pleure... »
.....
Et ses péchés à confesser commence,
Disant qu'il a par bois, montagne et plaine,
Tant nuit que jour, perpétré divers maux
Et dévoré grand nombre d'animaux,
Haute et chevreux et herbis portant laine :
Dont humblement pardon à Dieu demande

En protestant de n'y plus retourner.
Ce fait, le loup le vint arrêter,
Lui remontrant que l'offense n'est grande :
« Comment, dit-il, Seigneur plein d'excellence,
Puisque tu es sur toutes bêtes roi,
Te peut aucune [aucune peut-elle] établir quelque loi...
Pourtant [aussi], Seigneur, je vois d'opinion
Que tu ne peux en ce faisant mal faire. »

A son tour, le loup se confesse. Le renard l'excorce, et enfin l'âne est condamné pour avoir mangé la paille dont étaient garnis les sabots d'un maître qui le laissait mourir de faim.

2. — Le mal marié.

Que¹ le bon soit toujours camarade du beau,
Dès demain je chercherai femme²;
Mais comme le divorce entre eux n'est pas nouveau,
Et que peu de beaux corps, hôtes³ d'une belle âme,
Assemblent l'un et l'autre point*,

5

1. Si on peut faire en sorte que le bon accompagne... — 2. Il ne faut pas chercher ici une confession de La Fontaine; il n'avait rien à reprocher à sa femme de ce qu'Ésope reproche à celle de la fable.